



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5030178

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/01/2025 17H09 C:005340 I:26772
V/REF : 993401
V/Email reçu le Lundi 20/01/2025 a 17H09

SELON DEVIS N° 5010027

V/REF.IMM. 06105

IMMEUBLE : GS CHARMILLES -6105
4 AV. DES ANCIENS COMBATTANTS
69140 RILLIEUX LA PAPE

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Vaulx en Velin, le 05 Mars 2025

Référence Marché: M_230409001-1

LOCALISATION : ALLEE N°4 COMBATTANTS-LOGEMENT DE MME BOIRE-2EME ETAGE-TEL:*07 81328574*

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5010027 du 07/01/2025 d un montant de
586,52€ HT

Donneur d'ordre : M. S BONNY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

- REMPLACEMENT POIGNEE PORTE FENETRE BALCON
- REGLAGE ET GRAISSAGE VOLET ROULANT CUISINE
- REMPLACEMENT JOINT ETANCHEITE PORTE PALIERE
- REMPLACEMENT POIGNEE PORTE PALIERE
- REGLAGE DE LA CREMONE PORTE PALIERE
- REMPLACEMENT TREUIL, SORTIE DE CAISSON, ATTACHES ET MANIVELLE (VOLET ROULANT SALON)

CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
REPLI DU CHANTIER

NOTRE INTERVENTION DU 27/01/2025 :

- REMPLACEMENT POIGNEE PORTE-FENETRE BALCON
 - REGLAGE ET GRAISSAGE VOLET ROULANT CUISINE
- TRES VIEUX MODELE, REMONTEE DIFFICILE PAR LA LOCATAIRE
LE TREUIL ET LA SORTIE DE CAISSON SONT A REMPLACER
- REMPLACEMENT JOINT ETANCHEITE PORTE PALIERE
 - REGLAGE BEQUILLE PORTE PALIERE (REMPLACEMENT NON NECESSAIRE)
 - DEPOSE INTEGRALE DU VOLET ROULANT SEJOUR AVEC REMPLACEMENT MANIVELLE
- TREUIL ET SORTIE DE CAISSON
LE TABLIER EST HORS-SERVICE SON REMPLACEMENT EST NECESSAIRE

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 27/01/25 a 16H48 _ Env oi CR/AB

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

PREVOIR LE REMPLACEMENT DU TREUIL ET SORTIE DE CAISSON DU VOLET ROULANT
DE LA CUISINE ET LE REMPLACEMENT DU TABLIER DU VOLET ROULANT SEJOUR
DEVIS A SUIVRE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux	45,50	45,50	
1,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m			Pour mémoire
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	50,57	50,57	
1,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	50,57	50,57	
1,00	MS00042-FP.Béquille double alu anodisé	50,56	50,56	
1,00	MS00068-Rempl.d'1 manivelle	70,79	70,79	
1,00	MS00069-Rempl.d'1 bloc genouillere	60,67	60,67	
1,00	MS00070-Rempl.d'1 treuil a manivelle	91,01	91,01	
1,00	MS00073-Rempl./Réagraf.attaches tablier			Pour mémoire
1,00	MS00075-Entretien, réglage, graissage	65,73	65,73	
TOTAL H.T.			485,40	
T.V.A. a 10,00%			48,54	
TOTAL T.T.C.En EURO			533,94	

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 993401 du 16/01/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME BOIRE Josette

4 AV ANCIENS COMBATTANTS

GR SCOL LES CHARMILLES

69140 RILLIEUX LA PAPE

Référence de la Demande

N°: 798 037 du 02/01/2025

THCMEIPP Txv hors contra Menuiseries int Partie privat.

1

01-EE-2212-ENT-61563100

Marché : M - 230409001-1

Téléphone : 07.81.32.85.74

06105-00001-00001-00021 H / Type 3 / 02

Etage : 02

Date entrée: 01/01/2001

Délai

Date limite exécution : 31/01/2025

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	46,04	46,04	4,60	50,64
MS00064 selon v/devis 5010027 réparation VOLET ROULANT UNIQUEMENT	1,00	200,00	200,00	20,00	220,00

Total H.T.	246,04
Total TVA	24,60
Total TTC	270,64

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BONNY Sullivan le 16/01/2025

**Le Responsable
Nom et Signature**

Le Responsable d'Agence

Stéphane GAGET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE 62 A, avenue de l'Europe CS 30054 69141 RILLIEUX LA PAPE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **4 AV ANCIENS COMBATTANTS GR SCOL LES CHARMILLES 69140 RILLIEUX LA PAPE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **RILLIEUX LA PAPE**

le **20/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 993401